

République Française
Département de la Loire

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Ville de Craitilleux



L'An Deux Mille Vingt Deux, le 1^{er} décembre, à 19 heures 30, le Conseil Municipal, de la Commune de CRAINTILLEUX (Loire) dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Georges THOMAS, Maire
Date de convocation du Conseil Municipal : le 25 novembre 2022

Nombre de Conseillers :

En exercice : 15
Présents : 13
Procurations : 2
Votants : 15

Présents :

Délibération n° 57

Georges THOMAS, Frédéric CHAUX, Baptiste BON, Madeleine CHATEAU, Hubert REBOURG, Pierre FOREST, Philippe GREGOIRE, Stéphane DEFOUS, Catherine BERTHERAT, Stéphanie LUAIRE, Arnaud VASSAL, Anne-Laure SEUX, Odile MASSON

Absents : Lucie IMBERT, Christiane ROCHEDIX

OBJET :

Secrétaire de séance : Hubert REBOURG

Cession de terrain

POUVOIRS déposés en application de l'Article L2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Mandants

Lucie IMBERT
Christiane ROCHEDIX

Mandataires

Baptiste BON
Odile MASSON

LE MAIRE certifie sous sa responsabilité que le compte-rendu de cette délibération a été affiché ce jour et que la convocation des membres de l'Assemblée Municipale a été faite le 25 novembre 2022, laquelle était joint le dossier des affaires inscrites à l'ordre du jour de la présente réunion.

Acte 042-214200750-20221201-2022-57-DE

Numéro 2022-57

Date de décision 01/12/2022

Nature DE

Objet cession de terrain

**Classification 3.6 - Autres actes de gestion du domaine
prive**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le plan d'occupation des sols révisé et approuvé le 11 février 1999, modifié le 31 juillet 2001,

Le Maire explique de M. et Mme GRANDPIERRE sont propriétaires de la parcelle cadastrée A 1075.

Pour permettre l'accès à ce terrain, il est proposé de céder 18 m² de la parcelle communale cadastrée A 1076b.

Où l'exposé de Monsieur le Maire, le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide

A la majorité : 14 pour, 1 abstention (Madeleine CHATEAU)

- ***d'approuver la cession de la parcelle de terrain cadastré section A 1076b, pour une surface approximative de 18 m², à Monsieur et Madame GRANDPIERRE, pour la somme de 0,50€ / m²,***
- ***les frais de notaire sont à la charge de l'acquéreur ;***
- ***d'autoriser M. le Maire ou son représentant à signer tout document relatif à cette affaire.***

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an susdits

Les membres ont signé au registre

Pour extrait conforme

Le Maire,



Georges THOMAS